

Palmarès de l'édition 2024 du Prix des droits de l'Homme de la République française

Le 12 août 2024 étaient célébrés les 75 ans des Conventions de Genève, socle fondamental du droit international humanitaire. La Convention IV pose l'obligation de protéger toutes les populations civiles qui ne sont pas ou plus parties au conflit.

À cette occasion, en qualité d'Institution nationale des droits de l'homme, et dans le cadre de son mandat de Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a décidé de récompenser, **pour la 37e édition du Prix des droits de l'Homme de la République française, des actions de « protection des droits humains des personnes civiles dans toute situation liée à un conflit armé ».**

L'année 2024 a été marquée par une augmentation très forte du nombre de personnes civiles tuées et par une multiplication des violations graves des droits humains dans des situations de conflits armés. Il est fondamental de rappeler que la dignité et les droits fondamentaux des personnes doivent être protégés et respectés en toutes circonstances. Le droit international humanitaire n'est ni une promesse ni une œuvre de charité, mais un corpus juridique qui engage toutes les parties au conflit à le respecter et tous les États du monde à le faire respecter.

Mettre en lumière et soutenir la société civile, cheville ouvrière de la protection et de la promotion des droits de l'Homme

Le Prix des droits de l'Homme de la République française « Liberté- Égalité - Fraternité » est décerné chaque année depuis 1988 par la CNCDH. Ce Prix a vocation à distinguer des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives des droits de l'Homme, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans distinction de nationalité ou de frontière.

Par ce Prix, la République française souhaite soutenir les actions individuelles et collectives en faveur de la défense et de la protection des droits de l'Homme dans le monde. Le Prix reconnaît le rôle fondamental que joue la société civile, et en

particulier les organisations non gouvernementales, dans la promotion et la protection de ces droits.

Les lauréats reçoivent chacun une dotation de 14.000 €, et les lauréats et les mentions spéciales bénéficient tous de la protection de la France. Le jury est composé de membres de la CNCDH et présidé par le président de la CNCDH.

Cette année, le Prix sera remis aux lauréats par Didier Migaud, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et Jean-Marie Burguburu, président de la CNCDH, lors d'une cérémonie organisée le 10 décembre.

Le palmarès 2024

Lauréats

- **Mandela Center International - Cameroun**

Cette ONG, située au Cameroun, est récompensée pour son projet qui vise à contribuer à la documentation des violations graves des droits de l'Homme et à faciliter l'accès à la justice pour les victimes dans les zones de conflit au Nord-Ouest et au Sud-Ouest du Cameroun mais aussi en République Centrafricaine.

- **La Société des droits de l'homme Ezgulik - Ouzbékistan**

La société des droits de l'homme Ezgulik, fondée en 2002, est la seule organisation indépendante dédiée aux droits de l'Homme enregistrée dans la République d'Ouzbékistan. Le projet récompensé permettra de sensibiliser les populations civiles en Ouzbékistan sur l'enrôlement de force dans l'armée russe des travailleurs et prisonniers ouzbeks vivant en Russie.

- **L'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH)**

L'OCNH prévoit de créer, dans la périphérie de Port-au-Prince, un centre d'accueil pour l'hébergement temporaire des personnes déplacées internes (accompagnement psychosocial, soins médicaux, assistance financière pour aider à la relocalisation à long terme). Une

attention particulière sera accordée aux victimes de violences sexuelles.

- **Ludirlena PÉREZ CARVAJAL – Colombie**

Ludirlena Pérez Carvajal est une militante colombienne des droits des femmes, survivante de violences sexuelles de la part des FARC. Dans le cadre de l'association qu'elle a co-fondée, *Asociación de Mujeres Víctimas del Conflicto Gestionando Paz*, elle propose le projet « Mi vida mi gestión » qui vise à accompagner des survivantes de violences sexuelles commises dans le cadre du conflit armé, pour leur permettre notamment d'être des actrices à part entière du processus de justice et de paix.

- **« César » (pseudonyme) - Syrie**

César était un photographe pour la police du régime syrien. Choqué par les atrocités qu'il voyait, César quitte l'armée et fuit la Syrie en 2013, emportant avec lui des milliers de clichés de cadavres de personnes torturées, qui constituent désormais le « dossier César ». Il a notamment témoigné devant le Congrès américain, la Chambre des communes du Royaume-Uni et le parlement européen pour que les atrocités commises par le régime syrien soient connues, documentées, et que les auteurs soient poursuivis.

Mentions spéciales

- **Céline BARDET**

Céline Bardet est une juriste française, enquêtrice criminelle internationale, spécialiste des questions de sécurité, des crimes de guerre, et de la justice post-conflit. Engagée pour la reconnaissance du viol comme arme de guerre, elle crée en 2014 l'ONG We Are NOT Weapons of War qui se consacre à la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits et zones de crises.

- **Sah Terrence ANIMBOM - Cameroun**

Sah Terrence Animbom est un journaliste camerounais engagé pour la promotion des droits humains. Il s'intéresse en particulier à la protection des enfants et aux violences de genre, dans le cadre la « crise anglophone » (conflit armé qui se déroule depuis 2017 dans les deux régions anglophones du Cameroun, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, opposant le gouvernement camerounais à divers groupes séparatistes).

- **SOS Méditerranée**

Créée en 2015, l'association SOS Méditerranée mène des actions de sauvetage en Méditerranée. Chaque année, elle porte secours et protection à des milliers de personnes, dont un grand nombre fuit des situations de conflit armé.

- **Armenia Peace Initiative - Arménie**

Fondé en 2020, Armenia Peace Initiative est un fonds de dotation de droit français qui a pour objectif d'aider et de promouvoir toute action favorisant la paix au Caucase du Sud, en particulier en Arménie. Le projet récompensé vise à former aux premiers secours en conditions extrêmes, autrement dit le sauvetage au combat, les populations civiles et les personnels en charge de l'assistance médicale et des sauvetages dans la région du Tavush en Arménie, frontalière de l'Azerbaïdjan.

- **Avocats Sans Frontières et SEMA Ukraine**

L'association Avocats sans Frontières et le réseau ukrainien SEMA proposent un projet visant à lutter contre l'impunité des auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Ce projet consiste en la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités des avocats ukrainiens et de coordination des actions de lutte contre l'impunité pour les crimes majeurs commis dans le cadre de la guerre en Ukraine.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNC DH) est l'Institution nationale française des droits de l'homme, accréditée auprès des Nations Unies. Institution collégiale et indépendante, la CNC DH a pour mission de conseiller les pouvoirs publics en matière de droits humains et de droit international humanitaire, de contrôler le respect par la France de ses engagements en la matière, et de sensibiliser et former aux droits humains. La CNC DH est reconnue comme Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire depuis 1996.